



# OTIF



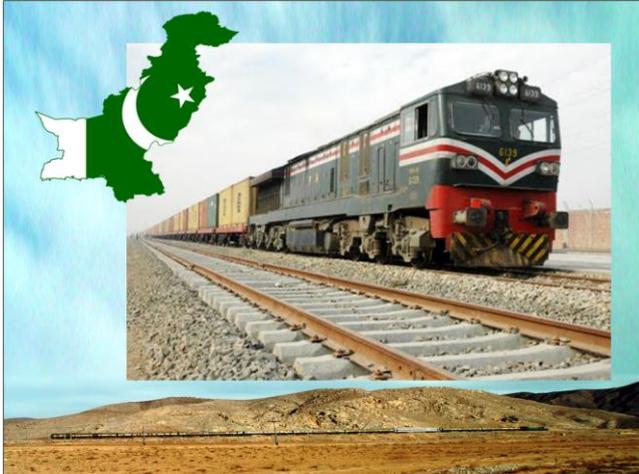
## Communiqué de presse

**Berne, 25.02.2013**

**Organisation intergouvernementale  
pour les transports internationaux  
ferroviaires**

### **Adhésion du Pakistan à la COTIF Un droit uniforme pour le transport de marchandises au Pakistan, en Iran et en Turquie**

Le 21 février 2013, le gouvernement du Pakistan a déposé une demande d'adhésion à la COTIF.



La procédure d'adhésion devrait être conclue d'ici septembre 2013. Le Pakistan deviendra alors le 49e État membre de l'OTIF.

L'adhésion du Pakistan est liée à l'initiative de l'Organisation de coopération économique (ECO) visant à établir une liaison ferroviaire pour les trains porte-conteneurs reliant Islamabad à Istanbul via Téhéran et pouvant, le cas échéant, être un jour prolongée à la fois vers l'Europe occidentale et vers l'Asie du Sud. Diverses lignes auxiliaires se raccorderont à ce corridor.

Le réseau ferré du Pakistan mesure presque 7800 km. L'écartement de la voie est majoritairement de 1676 mm, à l'exception de quelques rares lignes à voie étroite. Il existe également des projets portant en particulier sur l'établissement de liaisons ferroviaires vers la Chine (682 km) et l'Afghanistan (900 km).

L'application des règles de la COTIF permettra le développement du trafic de marchandises entre la Turquie, l'Iran et le Pakistan, grâce notamment à la lettre de voiture CIM, qui facilite grandement le passage des frontières.

À long terme, il apparaît qu'avec l'adhésion du Pakistan à la COTIF, non seulement l'OTIF gagnera un État membre mais toute une région s'ouvrira à elle, région qui pourra à l'avenir profiter du droit de la COTIF.



M. Shafqat Ali Khan (Représentant permanent adjoint – Mission permanente du Pakistan auprès des Nations unies à Genève) et M. Gustav Kafka (Secrétaire général adjoint de l'OTIF)

[www.otif.org](http://www.otif.org)

**Pour plus de renseignements,  
contactez :**

M<sup>me</sup> Eva Hammerschmiedová

Tél. +41 31 359 10 14

Courriel :

[eva.hammerschmiedova@otif.org](mailto:eva.hammerschmiedova@otif.org)

#### L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) comprend actuellement 48 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250 000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic de marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

Pour de plus amples informations :

cf. [www.otif.org](http://www.otif.org) – [Informations générales](#)